

1. Le CAPEPS

Les épreuves d'admissibilité

- Une épreuve écrite disciplinaire, avec une note éliminatoire à 5, visant à répondre de manière argumentée à une ou plusieurs questions concernant les enjeux éducatifs portés par l'éducation physique et sportive et les activités physiques, sportives et artistiques.

Durée : 4 heures - Coefficient : 2

- Une seconde épreuve écrite disciplinaire, avec une note éliminatoire à 5, permettant de vérifier la capacité des candidats à analyser un ensemble de documents, pour répondre à une ou plusieurs questions.

Durée : 3 heures - Coefficient : 3

Les épreuves d'admission

- Une épreuve disciplinaire de connaissances pratiques et théoriques, visant à apprécier la maîtrise et la capacité des candidats à mobiliser des techniques et des connaissances technologiques au service de l'enseignement de l'EPS en assurant la sécurité des élèves. L'épreuve se compose d'une première partie consistant en une prestation physique et d'une seconde partie consistant en un exposé suivi d'un échange avec le jury.

Durée : 1 heure pour l'exposé et discussion - 2 heure de préparation pour l'exposé discussion - Coefficient : 5

Une note de 0 à la partie orale est éliminatoire.

- Une seconde épreuve orale intitulée « entretien » portant sur l'aptitude du candidat à se projeter dans le métier de professeur d'EPS, à transmettre et incarner les exigences du service public et les valeurs de la République, ainsi que sa capacité à comprendre les grands enjeux liés à la transition écologique et appréhender l'épanouissement de l'élève dans toutes ses dimensions.

Durée : 35 minutes - Coefficient : 3.

La note 0 est éliminatoire.

Le concours de CPE

Les épreuves d'admissibilité

- Une épreuve écrite disciplinaire consistant en une dissertation portant sur un sujet relatif à l'éducation et à la formation des jeunes, avec une note éliminatoire à 5

Durée : 5 heures - Coefficient : 3

- Une épreuve écrite, sur la base d'un corpus de documents, plaçant le candidat en situation de produire une analyse de ces documents, avec une note éliminatoire à 5

Durée : 4 heures - Coefficient : 2

Les épreuves d'admission

- Une première épreuve orale consistant en un exposé ayant pour objet l'étude d'une situation en lien avec la vie éducative au sein d'un collège ou lycée, suivi d'échanges avec le jury. Cette épreuve vise à évaluer les capacités du candidat d'expression orale, de raisonnement et d'interaction avec le jury.

Durée : 1 heure – 1 heure de préparation - Coefficient : 5

- Une seconde épreuve orale intitulée « entretien » portant sur l'aptitude du candidat à se projeter dans le métier de CPE, à transmettre et incarner les exigences du service public et les valeurs de la République, ainsi que sa capacité à comprendre les grands enjeux liés à la transition écologique et appréhender l'épanouissement de l'élève dans toutes ses dimensions.

Durée : 35 minutes - Coefficient : 3.

La note 0 est éliminatoire.